



NUMÉRO	SUJET
25-2017	Réponse du Comité de direction au postulat de Claude Farine déposé au Conseil intercommunal le 23 mars 2018
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produit

Au Conseil intercommunal du District de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le postulat déposé par M. Claude Farine le 23 mars 2018 a pour objet de demander la mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine. Le postulat a fait l'objet d'un débat le 7 mai 2018 dans le cadre d'une commission ad hoc composée des membres suivants : MM. Scott Adams (Givrins), Claude Farine (Nyon), Michel Girardet (Gland), Damien Richard (Longirod) et Philippe Thévenot (Begnins).

Contenu du postulat

Le 7 décembre dernier, le Conseil intercommunal a voté un crédit de CHF 260'000.- CHF en vue de la réalisation d'un parking et de deux passages sous la route cantonale au Col de la Givrine. C'est la première étape d'une démarche qui doit faire de ce lieu populaire, qui attire tant des Vaudois, des Genevois que des Français, un pôle de tourisme de nature ouvert sur l'ensemble du Jura, en particulier le Parc du Jura vaudois.

Lors de la même séance, le Comité de direction a tiré un premier bilan positif des projets portés par la Région et financés par le biais du DISREN : 8 projets répartis dans toute la région, représentant à terme un investissement de près de 40 millions et une participation régionale d'un peu plus de 6 millions. La preuve est ainsi fournie que la Région, si elle se met ensemble et est solidaire, sait construire peu à peu son avenir.

Il manque cependant dans cette démarche un, deux ou trois grands projets qui ne seraient pas issus nécessairement d'une ou plusieurs communes et ensuite parrainés par la Région, mais qui seraient portés dès l'origine par les citoyens, à travers une démarche qui leur permettrait de prendre la parole ensemble. C'est la raison pour laquelle je propose de faire du développement du pôle de la Givrine un projet auquel chaque citoyen, de quelque commune qu'il vienne, puisse participer et apporter sa réflexion.

Le cadre est donné puisqu'il s'agit de bâtir une Maison de la nature et un Centre nordique. Comment pourrait-on imaginer une Maison ouverte sur ce magnifique cadre naturel jurassien, quelles informations, quels services pourrait-elle offrir, comment pourrait-elle inviter à la découverte, donner des outils au public, inviter à des parcours-découverte l'hiver et l'été, et en même temps inciter au développement durable ? Les questions sont multiples et les citoyens de cette région seraient certainement intéressés à y participer. Je propose donc au Comité de direction de mettre sur pied une démarche ouverte, de faire appel à tous les citoyens des communes du district. Comment le réaliser ?

Je suggère, mais ce ne sont que des propositions, trois pistes :

- *toucher le plus grand nombre de citoyens et faire d'une pierre deux coups : envoyer une information tous ménages sur le projet et profiter d'y adjoindre un dépliant d'information sur Régionyon, ses structures, son fonctionnement et ses projets*
- *utiliser des relais régionaux (conseils communaux, sociétés locales, Conseil des jeunes, sociétés de jeunesse, etc.) pour faire passer le message. Là également, le dépliant sur Régionyon pourrait être adjoint*
- *s'appuyer sur les délégués au Conseil intercommunal, les Conseils communaux et les Municipalités pour annoncer la démarche*

De toute manière, à mon sens, et quelle que soit la démarche suivie, ce processus devrait être appuyé par une conférence de presse et des actions de communication (affiches, etc.) notamment pour attirer l'attention des Genevois et des Français.

Cet appel public pourrait être précédé d'une préparation avec un animateur rompu aux démarches participatives. La population intéressée serait conviée à des tables rondes thématiques, des ateliers divers dans lesquels elle pourrait imaginer ce que sera le visage de la Givrine à l'avenir. Mais je vois là une occasion d'offrir une fois la possibilité à la Région de s'exprimer.

Avant de renvoyer ce postulat au Comité de direction, je propose qu'il soit d'abord débattu par une commission qui pourra en étudier la faisabilité.

Claude Farine, Conseiller intercommunal, Nyon

Réponse du Comité de direction

Préambule

Le Comité de direction partage l'opportunité de faire du développement du pôle de la Givrine un projet fédérateur au plan régional, en associant à sa réalisation les différents milieux professionnels concernés par cette opération et, plus largement, la population régionale.

La branche du tourisme est très transversale et ses implications sont nombreuses au plan de l'économie et de l'aménagement du territoire. Selon leur nature, les projets touristiques présentent des interactions avec d'autres domaines comme l'environnement, le sport, les mobilités, la culture et le patrimoine. Au-delà de leur intérêt pour les visiteurs extra-territoriaux, les projets touristiques s'adressent également à la population locale et peuvent contribuer à la qualité du cadre de vie mais aussi constituer un vecteur de loisir, d'apprentissage et d'intégration sociale. Ces observations se vérifient particulièrement dans le cas de la Givrine.

Les procédures de concertation sont parfois considérées à tort comme des freins à l'avancée d'un projet touristique. Pourtant, menées correctement et dans un réel souci des usagers/habitants, elles permettent d'améliorer le projet et de transformer des difficultés en des atouts.

Surtout la concertation des futurs usagers doit permettre de recenser des attentes et des besoins et de faire émerger des débats et des propositions pour la réalisation des projets.

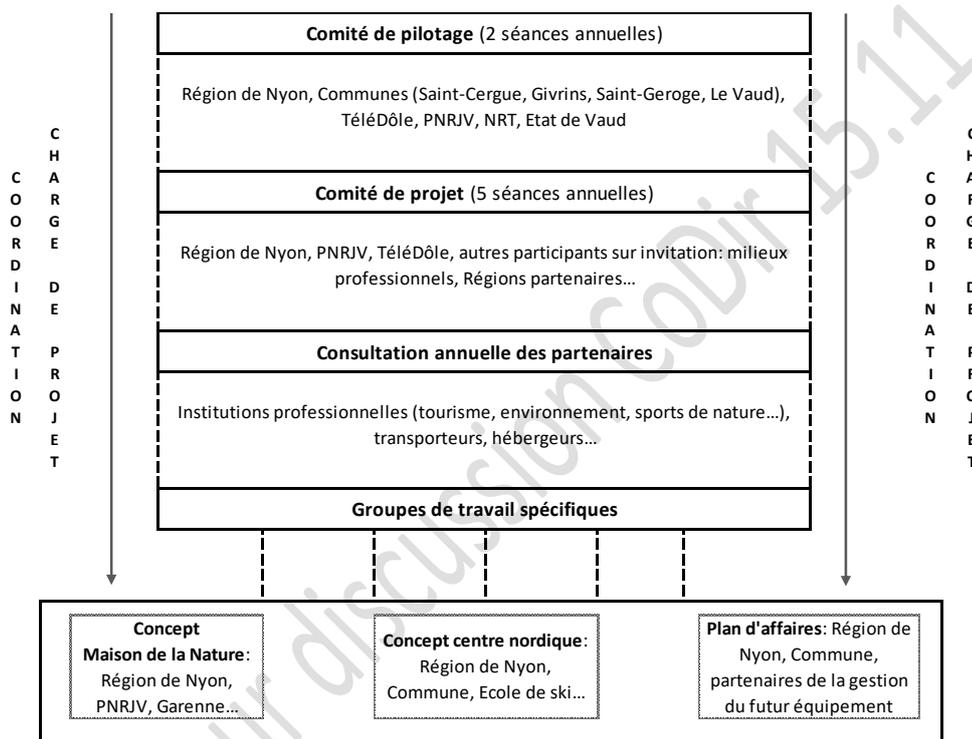
C'est dans ces perspectives qu'un travail de concertation peut être envisagé dans le cadre du projet d'aménagement touristique de la Givrine, conformément aux propositions émises par le postulat et développées par la Commission du 7 mai 2018.

Un projet clé du programme de développement touristique de nature

L'aménagement du Col de la Givrine constitue l'élément principal du programme de développement touristique de nature qui vise à impulser et accompagner le développement de projets et favoriser la coordination globale des acteurs. Le programme de développement touristique de nature porte sur la période 2017-2022 et fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 1er mai 2017 qui engage les communes concernées, la Région de Nyon, la société Télé-Dôle SA, le Parc Jura vaudois et l'Office régional du tourisme (préavis régional 69-2016).

Un programme fondé sur la participation des acteurs

L'organisation proposée par la convention tourisme de nature permet d'engager les partenaires publics et privés à toutes les étapes des projets. Des démarches participatives sont prévues de façon ciblée chaque année, mais aussi à des étapes clés des projets.



Plus d'un an après le lancement du programme, le premier atelier annuel du tourisme de nature s'est tenu le 1^{er} novembre 2018 réunissant 25 participants du district et représentant différents milieux intéressés au tourisme (musées et lieux de visites, hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs, prestataires d'activités, accompagnateurs en montagnes...). Lors de cette séance, des propositions ont été formulées pour le développement et l'aménagement du site de la Givrine.

Une communication régulière auprès du grand public

Une communication régulière est effectuée autour du projet et doit être poursuivie, notamment par la diffusion de communiqués à chaque étape du projet. Le nouveau site Internet développé par Région de Nyon participe aussi de cette démarche d'information, car il peut réunir une communauté d'acteurs qui souhaitent suivre la démarche.

Propositions complémentaires pour l'information et la concertation du grand public

Les dispositions existantes démontrent la volonté de conduire le projet d'aménagement du Col de la Givrine dans le souci de la concertation avec les différents acteurs concernés dans les milieux du tourisme, de l'environnement, des sports de nature...

Toutefois, il s'agit également d'associer plus étroitement le grand public à l'élaboration du projet, comme suggéré par le postulat du 28 mars 2018 et le rapport de la commission du 7 mai 2018.

A ce titre, différents axes d'intervention peuvent être envisagés :

- installation d'un panneau de chantier sur le site de la Givrine
- développement d'une page Internet dédiée sur le site régional offrant aux visiteurs la possibilité de s'exprimer (ex. : rubrique « Votre avis nous intéresse »)
- développement de l'information relative au projet par les réseaux sociaux
- organisation d'une visite de chantier suivie d'une séance de concertation avec les citoyens et les différents acteurs intéressés à la démarche. Cette proposition peut s'inspirer de la démarche participative mise en place par la ville de Nyon et invitant la population à s'exprimer sur les usages collectifs du futur parc Perdtemps.

Il convient de tenir compte du coût et du temps nécessaire à une telle démarche. Il s'agit aussi de prendre en compte les caractéristiques particulières de la Givrine situé dans un périmètre naturel et non en milieu urbain et dont le projet s'adresse à la population locale mais aussi aux visiteurs.

Conclusion

A travers ces propositions issues pour partie du postulat et de la Commission ad'hoc, l'objectif est de renforcer les relations entre la population, les milieux professionnels et les acteurs publics afin de construire une vision partagée et régionale du projet d'aménagement du Col de la Givrine.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu la réponse du Comité de direction au postulat de M. Claude Farine du 23 mars 2018 pour demander la mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine.
- ouï le rapport de la Commission du 7 mai 2018
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de prendre acte de la réponse du Comité de direction au postulat de M. Farine

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 novembre 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Patrick Freudiger
Secrétaire